

Montréal, le 2 novembre 2015

À L'ATTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES D'UNITÉ
VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS UNE COPIE DE LA LETTRE QUI A ÉTÉ ENVOYÉE À VOTRE DIRECTEUR
GÉNÉRAL.

Objet : Nouvelle façon de communiquer entre nos unités et les employeurs

Madame, Monsieur,

Lors du congrès du SEP-B-575 tenu en mai dernier, une modification à nos statuts et règlements a été adoptée concernant la façon de communiquer entre nos unités et les employeurs. Pour ce faire, il a été convenu qu'une adresse courriel soit créée pour chacune de nos unités.

Par conséquent, au cours des prochaines semaines, chacune des unités se verra assigner une adresse courriel qui lui est propre. C'est par cette voie de communication que nous vous demandons de vous adresser aux membres des exécutifs syndicaux de nos unités. Le courriel personnel des membres des exécutifs syndicaux ne doit plus être utilisé lorsqu'il s'agit d'affaires syndicales. De cette façon, nous nous assurons qu'un suivi puisse se faire advenant le départ d'un représentant syndical, tout en gardant un historique des échanges intervenus.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de cette nouvelle façon de communiquer.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Guy Latour
Président